



Problématique du Glyphosate – Prise de position de SWISS NO-TILL

En relation avec le renouvellement de son homologation (autorisation de vente) dans l'UE il a beaucoup été sujet de la matière active Glyphosate durant ces derniers 18 mois. Cette thématique a été disséminée par les médias et était présente des semaines durant sur de nombreux portails d'information. Dans un même souffle on a aussi évoqué l'interdiction générale des pesticides dans l'agriculture. Dans ce contexte un débat approfondi et complet, se basant sur des faits scientifiques, sur les avantages et les dangers potentiels de l'utilisation de produits phytosanitaires dans la production végétale a fait défaut. Ce qui a conduit à donner une image réductrice et partisane de cette problématique dans l'opinion publique.

Le Glyphosate – un herbicide foliaire non sélectif avec un effet systémique – est aujourd'hui fréquemment utilisé aussi bien dans l'arboriculture, la viticulture que dans les grandes cultures. En grandes cultures le glyphosate est un auxiliaire précieux pour le contrôle et la régulation des adventices avant le semis, et pas seulement lors de pratiques de non-labour, mais aussi dans les systèmes conventionnels de culture avec labour et travail intensif du sol. En 2014, on en a utilisé au niveau suisse 267 tonnes (source „Die Grüne“ № 22, 2016). Sur les surfaces emblavées en semis direct, soit environ 15'000 ha, la quantité maximale de matière active est limitée à 1.5 kg par hectare depuis l'introduction des contributions à l'efficacité des ressources CER (voir à ce sujet la fiche technique d'Agridea « Techniques culturales préservant le sol »).

Les membres de SWISS NO-TILL ont été régulièrement informés sur les méthodes d'utilisation optimale du produit, à l'occasion de journées professionnelles ou de visites de cultures. A noter qu'aujourd'hui dans un système de culture recourant à long terme au semis direct on peut renoncer, tout au moins partiellement, à l'usage du glyphosate, en observant une rotation diversifiée et en mettant en place une couverture de sol quasi permanente avec des couverts géliifs.

Afin de garantir à long terme la fertilité du sol cultivé, ou pour la restaurer, les façons culturales doivent être limitées au strict minimum. Si on renonce systématiquement au travail du sol, que des apports d'engrais organiques sont régulièrement effectués et que des couverts végétaux sont mis en place, le stock d'humus va se reconstituer. Le bilan CO₂ qui en résulte sera, dans l'optique de la protection du climat, nettement amélioré. Ces aspects louables du semis direct sur l'environnement ne peuvent être niés. L'incertitude actuelle, provoquée par une possible interdiction de la matière active, a déjà poussé certains agriculteurs à reprendre l'utilisation de la charrue. La persistance dans l'esprit de nombreux praticiens, que certains problèmes culturels ne peuvent être résolus qu'avec le recours au labour, est pourtant battue en brèche par le FiBL et les expériences de certains pionniers de l'agriculture biologique.

Il serait pourtant insensé, en revenant à un travail du sol intensif, de contribuer à faire disparaître l'humus, reconstitué par la pratique du semis direct durant les 20 dernières années, de détruire l'activité biologique lentement restaurée, tout comme l'excellente stabilité structurale du sol avec une porosité continue, ou la meilleure portance du sol. Car les avantages des systèmes de cultures sans labour sont supérieurs aux désavantages liés à l'usage au glyphosate, si ce dernier est appliqué de manière judicieuse.

Les dégâts dû à l'érosion qui proviennent des conséquences d'un travail du sol inadapté sont connues : pertes de sols, lessivage de résidus de produits phytosanitaires (et pas seulement de glyphosate) qui vont se retrouver dans les eaux sont aujourd'hui plus que problématiques. En contrepartie les sols conduits en semis direct montrent, suite au renoncement de longue durée à tout travail du sol, une structure du sol stable avec une grande capacité d'infiltration d'eau, qui limite de manière effective et sans compromis toute érosion.

À toutes ces raisons et des réflexions de SWISS NO-TILL, l'usage du glyphosate doit également être considéré sous la perspective suivante :

- L'utilisation de glyphosate juste avant récolte (pour la dessiccation par exemple) telle que pratiquée dans diverses régions du monde, mais interdite en Suisse, est très préoccupante, car des plantes pratiquement mûres sont contaminées avec la matière active, sans que celle-ci ne puisse être décomposée jusqu'à la récolte. Cet apport direct de glyphosate est responsable d'une grande partie des contaminations de produits phytosanitaires retrouvées dans les aliments ou dans les fourrages.
- À l'étranger, le glyphosate est de plus utilisé sur des plantes OGM en culture. En raison du moratoire sur les OGM cette pratique n'existe pas en Suisse.
- En contrepartie, l'emploi de glyphosate avant le semis lié à un délai d'attente (délai d'homologation de 14 jours) tel que pratiqué en Suisse peut être considéré, en l'état de nos connaissances actuelles comme sûr, en raison entre autres du fait que le glyphosate n'entre pas en contact direct avec la future récolte. Les analyses de grain de blé effectuées par IP-SUISSE, ont toutes donné des résultats en dessous des limites de détection, ceci bien sûr à conditions de respecter les dosages et conditions d'utilisation du produit (voir la fiche technique d'Agridea « Le glyphosate dans les grandes cultures et les herbages »).

=> Conclusions : Au contraire de presque tous les autres produits de traitement phytosanitaires, le glyphosate, dans les conditions suisses d'utilisation, n'entre jamais en contact direct avec les plantes en cultures.

Dans ce contexte, la fédération européenne d'agriculture de conservation (ECAF) considère qu'une agriculture durable et écologique ne devrait pas être considérée comme allant de pair avec un renoncement à tout recours à la chimie. L'écologie signifie également protection des sols. Car seul un sol sain peut remplir les fonctions qu'on attend de lui dans l'écosystème. La rentabilité économique de l'agriculture (une des conditions pour la durabilité) ne peut être atteinte que par le respect des règles de base de l'agriculture de conservation. Une protection active des sols, et l'amélioration de sa fertilité et une utilisation efficiente de des intrants, ne peut être atteinte que si le sol n'est travaillé que de façon minimale et couvert de manière permanente. La culture d'espèces diversifiées, y compris des légumineuses, selon une rotation adaptée aux conditions locales permet également de réduire le recours aux produits de traitement.

Et dans toutes ces réflexions globales autour de la culture des champs actuelle, il faut donner la priorité au capital sol.

Gléresse, le 28 décembre 2016 / Bureau de SWISS NO-TILL